



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

neurologues

Question écrite n° 55121

Texte de la question

M. Jean-Paul Anciaux attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la pénurie de médecins neurologues dans sa circonscription d'Autun-Le Creusot. En effet, depuis avril 2003, ce bassin de population ne compte plus de médecin spécialisé dans la neurologie. La médecine générale prend donc en charge ces patients, le plus souvent très âgés, isolés, seuls et à mobilité réduite. Dans les pathologies neurologiques courantes et invalidantes, telles que la maladie de Parkinson, la démence de Levi, ou la sclérose en plaques, les médecins généraux ont besoin d'un avis médical spécialisé, afin d'étayer leurs diagnostics. Certaines personnes âgées, n'ayant pas de moyen de locomotion ou ne pouvant pas se déplacer, ne peuvent pas se rendre dans les grandes agglomérations voisines, afin de bénéficier de ce diagnostic : des transports assis ou couchés sont donc prescrits, mais non pris en charge, lorsque le diagnostic n'est pas encore posé. Aussi, il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Anciaux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55121

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6996

Question retirée le : 30 mars 2010 (Retrait pour cause de question identique)